



Groupe de travail aval

Animateurs : M. Pinkus et P. Fleischmann

Date : 3 novembre 2008

Lieu : ENST Paris, Rue Barrault

Participants : Y. Breval, M. Pinkus, G. Beaume, P. Masse, P.M. Bourlier, P. Vareine
et P. Fleischmann

Stages

On observe une très grande dispersion dans la manière dont les stages sont traités dans les écoles en particulier sur :

- la description des objectifs des stages,
- la description des compétences à acquérir en stages (lorsqu'elle existe),
- le suivi des stages et l'implication des enseignants,
- la gestion des retours des élèves après leurs stages.

Certaines écoles proposent un document standard décrivant les stages.

Question de la rémunération, il y a une inflation sur le montant des indemnités qui sont, en principe, limitées à 360 € pour pouvoir bénéficier de l'exonération de cotisations sociales. Le stage fait partie de la formation, l'aspect rémunération devrait rester dans le cadre légal. PF présente les résultats d'une enquête faite à l'INSA de Lyon sur les stages : seul 27% des stages sont rémunérés à moins de 500€ par mois ! On convient qu'il sera très difficile d'intervenir sur ce sujet. (ce n'est pas du tout une obligation légale).

La durée cumulée des stages est de 28 semaines minimum (R et O). Comment concilier cette durée avec une immersion en recherche? Peut-on faire une partie de ces 28 semaines en laboratoire de recherche? L'exemple des écoles de chimie est présenté : dans ces écoles, le stage de 2ème année peut s'effectuer dans un laboratoire de recherche et, dans ce cas, le stage de troisième année est toujours fait dans une entreprise. Dans certaines écoles de l'IPG, un des deux stages (2A ou stage long en 3A) peut être effectué dans un laboratoire de recherche, en particulier, les élèves qui ont une double inscription master recherche/ingénieur effectuent leur stage dans un laboratoire de recherches.

Dorénavant, les ingénieurs n'ont plus besoin d'avoir obtenu un master recherche pour s'inscrire en thèse : ils ont juste besoin d'une initiation à la recherche. Cette nouvelle règle va modifier les stratégies des élèves et des écoles.

Les stages à l'étranger ont aussi été abordés. On regrette la difficulté qu'il y a à trouver de tels stages, surtout dans les pays anglo-saxons où cette pratique est très peu répandue.

Pour certains d'entre nous, le stage long doit se dérouler en entreprise, avec un cahier des charges et description des compétences à acquérir proche de celle qui est faite pour

l'apprentissage. Une description générique commune à toutes les écoles, des compétences à acquérir dans un stage n'est pas souhaitable : ces compétences dépendent beaucoup de la nature du stage, de son positionnement dans la scolarité et de la spécialité. Le stage ouvrier, quand il existe, se prête mieux à cet exercice.

Le stage ouvrier permet de faire comprendre « ce qui se passe sur le terrain », En terme de connaissance de l'entreprise, un bon stage est beaucoup plus formateur qu'un cours sur l'entreprise. GB note qu'il y a une difficulté à faire un stage « ouvrier » dans une entreprise de service. Or beaucoup d'élèves travailleront dans ce type d'entreprises.

Il n'y a pas eu de remarques sur la description du stage, de son encadrement et de son évaluation dans R et O.

Gonfler le cahier des charges du stage ne devrait pas poser de problèmes aux entreprises.

On suggère de faire une réunion avec les entreprises et les organisations professionnelles sur le stage. On ne peut pas aller plus loin dans le cahier des charges des stages sans prendre leurs avis.

Le BNEI a sondé les élèves-ingénieurs sur les stages et pourra nous faire un compte rendu de ce travail lors de la séance de décembre. Il a eu 1 000 réponses provenant d'une centaine d'écoles.

Nous pourrions aussi avoir un atelier sur les stages à Lille, lors du lancement du périodique du Nord Est.

Compte rendu rédigé par P Fleischmann et M. Pinkus